

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 15 NOV. 2023

OBJET :

Actualisation du règlement intérieur de l'ALSH

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2023.11.04

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Anne-Lise VIALLO (pouvoir à F. FAYARD), Georges CASANOVA (pouvoir à A. BAROTEAUX), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Thierry SANCHEZ

Monsieur Sébastien AMBLARD, Adjoint en charge des affaires scolaires propose de réactualiser, d'harmoniser les règlements intérieurs du service, et préciser certaines dispositions du règlement intérieur de l'ALSH des mercredis et vacances scolaires.

Le projet d'actualisation, permet, d'une part, de réactualiser le règlement, compte-tenu du fonctionnement des écoles, et d'autre part, de préciser et compléter les modalités de fonctionnement des inscriptions / désinscriptions de l'ALSH des mercredis et vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le présent règlement intérieur de l'ALSH des mercredis et vacances scolaires, qui entrera en application à compter de la finalisation des formalités de publication.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

15 NOV. 2023

SLOW

ID : 026-212601652-20231113-DELIB20231104-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

C. Alessi



La secrétaire de séance,

B. L...

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

15 NOV. 2023